

# Document de cadrage du tutorat mixte dans le premier et le second degré

Année 2017-2018

## 1. Le tutorat mixte dans la formation des stagiaires alternants à mi-temps

Le tutorat mixte consiste en un suivi annualisé réalisé par deux tuteurs (tuteur de terrain et tuteur universitaire) qui se concertent pour accompagner un stagiaire en alternance dans son processus de développement professionnel tout au long de l'année.

Ce tutorat est organisé autour de temps forts que sont les visites mais ne s'y réduit pas.

Les visites pourront être effectuées en présence des deux tuteurs chaque fois que cela est possible.

## 2. L'accompagnement des stagiaires

Pour faciliter la cohérence des interventions des différents acteurs au sein du dispositif, un outil académique de suivi des stagiaires est proposé à tous afin d'harmoniser les critères d'évaluation.

Les compétences professionnelles, les « attendus » de fin de formation et les descripteurs de niveau (arrêté du 1<sup>er</sup> Juillet 2013 et B.O. n°13 du 26 mars 2015) composant cet outil s'imposent à tous.

Dans un souci de personnalisation du suivi des stagiaires, les modalités de mise en œuvre de cet outil de suivi prendront la forme que le trio (stagiaire/tuteur de l'université/tuteur de terrain) se donnera.

## 3. Les différentes phases de l'accompagnement des stagiaires

Dans un premier temps, les éléments constitutifs de l'outil académique de suivi des stagiaires (référentiel de compétences) sont explicités aux stagiaires.

### Pour le premier degré :

- Le 20/09/17, lors de la demi-journée d'accueil des tuteurs et des stagiaires dans les départements de l'Ain et de la Loire.
- Le 31/08/17, lors de la demi-journée réservée à l'accueil des stagiaires dans le département du Rhône.
- A l'occasion de l'une des trois premières séances en groupe d'analyse de l'activité.

### Pour le second degré :

- Le 29/08, lors de la demi-journée d'accueil des stagiaires par Madame la Rectrice.
- Par chaque responsable de parcours, à leur initiative, avant le 27/09.
- A l'occasion de l'une des trois premières séances en groupe d'analyse de l'activité.

Ces échanges à partir de l'outil de suivi, permettront aux stagiaires de mieux comprendre les exigences de la formation professionnelle et d'en devenir des acteurs.

Lorsque le contenu de cet outil académique de suivi sera connu, chaque stagiaire s'engagera, en relation avec les deux tuteurs, dans un processus d'auto-évaluation qui lui permettra de se positionner par rapport au référentiel de compétences.

Ce positionnement conduira à établir le profil du stagiaire et les priorités qui serviront de cadre d'action et de formation pour les tuteurs et le stagiaire.

Les visites sont des temps forts de la formation. Il est souhaitable que certaines procédures soient respectées par tous les acteurs :

- En amont d'une visite :

Le stagiaire envoie aux tuteurs les documents nécessaires à la compréhension de la séance. Il indique aussi, par écrit, des éléments précis et ciblés sous forme de compétences à observer, de questions, de préoccupations qui devront faire l'objet d'une attention particulière lors de la visite. Cet ensemble d'éléments communiqués en amont de la séance, permettra d'orienter l'observation et les temps d'interactions au cours de l'entretien.

Le formateur peut également indiquer au stagiaire, en fonction de la situation, certains attendus liés à des compétences, à des exigences éthiques, didactiques, pédagogiques qui s'imposent à tout enseignant débutant.

- Pendant la visite

Un ensemble de faits marquants, relevés lors de la séance, sont observés et feront l'objet d'une analyse pendant l'entretien.

- Après la visite

Les tuteurs conduisent un entretien. À partir de la description de faits remarquables observés, des analyses, des remédiations, des pistes d'action seront envisagées. L'entretien doit permettre aussi un temps de bilan où les tuteurs communiquent alors avec le stagiaire sur le niveau de maîtrise atteint pour telle ou telle compétence du référentiel.

Cet entretien dégage les points d'appui et les axes d'évolution pour le stagiaire.

Il doit l'aider à formuler ses priorités de formation professionnelle qui organiseront le travail du stagiaire entre les visites.

- Entre les visites

Les deux tuteurs, **en concertation**, organisent un suivi du stagiaire selon les modalités qu'ils définiront ensemble et qui permettront de répondre au mieux à ses besoins.

Au-delà des échanges et des rencontres, d'autres dispositifs peuvent également être envisagés tels que l'organisation de groupes de stagiaires, l'observation par des pairs, ...

*NB : C'est mieux si :*

- Au moins une visite est réalisée conjointement par les deux tuteurs, si possible la première.
- Les visites sont faites dans les différents contextes d'exercice du stagiaire (classes, écoles, établissements).

#### 4. Les écrits dans le processus d'accompagnement formatif du stagiaire

- Pour les tuteurs, les traces sont obligatoires et prennent la forme que le trio se donnera. Elles peuvent prendre appui sur l'outil de suivi académique (support papier ou numérique) ou sur d'autres modalités adaptées.
- Pour le stagiaire, il est attendu qu'il synthétise par écrit en quelques lignes, un retour à l'issue de chaque temps de suivi (visite ou autre temps d'analyse). Cet écrit lui permettra de formaliser ce qu'il a retenu du temps de suivi ainsi qu'un ou deux axes d'amélioration dans la construction progressive de ses compétences professionnelles.

*NB : Ce retour personnel précède celui du tuteur.*

*N.B. Le périmètre d'échanges de toutes ces traces est circonscrit au trio : stagiaire, tuteur universitaire et tuteur de terrain.*

*En cas de dispositif d'accompagnement individualisé, certains éléments du suivi pourront être communiqués aux équipes en charge de cet accompagnement (cf. §6).*

## 5. La validation de la formation

Les deux tuteurs participent à la validation de la formation du stagiaire. Leur **collaboration** permettra alors :

Pour le tuteur de terrain :

- pour le second degré, d'établir, sur la plateforme ASTUCE, le bilan de compétences du stagiaire.
- pour le premier degré, de rendre un rapport à l'inspecteur pour qu'il formule son avis pour le jury de titularisation.

*NB : En cas de désaccord avec l'avis du tuteur universitaire, le tuteur de terrain devra le signaler à l'inspecteur.*

Pour le tuteur universitaire :

- de rendre une note pour les stagiaires devant valider leur master (UE alternance du M2A).
- de rendre un avis pour les stagiaires devant valider leur DU (3<sup>ème</sup> objet de validation du DU).

*NB : Deux documents sont disponibles pour transformer en note et en avis l'évaluation des compétences qui aura été conduite en collaboration par les deux tuteurs.*

## 6. La prise en charge des difficultés des stagiaires

Certains professeurs stagiaires peuvent éprouver des difficultés au cours des premières semaines de leur prise de fonction.

Ces difficultés peuvent être de natures différentes :

- Elles peuvent être ponctuelles et constitutives du parcours d'un enseignant débutant. Elles doivent alors faire l'objet de prises en charges par les deux tuteurs et, le cas échéant, d'autres acteurs de la formation (suivi ordinaire).
- Elles peuvent être durables. Elles nécessitent alors un accompagnement particulièrement adapté et complémentaire au dispositif ordinaire de suivi qui prendra la forme d'un accompagnement individualisé, selon le protocole suivant :

## Temps N°1 : Ouverture et élaboration d'un dispositif d'accompagnement individualisé.

- Pour le premier degré

- Le déclenchement peut être à l'initiative des différents acteurs impliqués dans le suivi : tuteur de terrain, tuteur universitaire, IEN de circonscription, pilote de pôle de formation, stagiaire, directeur d'école, ...
- Le pilote du pôle centralise les demandes et informe tous les acteurs impliqués dans le suivi du stagiaire.
- L'élaboration du dispositif d'accompagnement individualisé associe tous les acteurs au sein du pôle de formation (ESPE et DSDEN).

Ce dispositif est formalisé par l'intermédiaire du document : *Procédure du « parcours d'individualisation » pour un PES*. Ce document fait office de « contrat » qui précise les modalités et les personnes engagées dans le suivi.

- Ce document *Procédure du « parcours d'individualisation » pour un PES* est adressée à la chargée de mission « Tutorat mixte » de l'ESPE.

- Pour le second degré

- Le déclenchement peut être à l'initiative des différents acteurs impliqués dans le suivi : chef d'établissement, tuteur de terrain, tuteur universitaire, inspecteur, stagiaire, ...
- Le chef d'établissement centralise la demande et informe tous les acteurs impliqués dans le suivi du stagiaire. Un exemplaire de la procédure est transmis à la DAFOP.
- L'élaboration du dispositif d'accompagnement individualisé, sous l'impulsion des inspecteurs, associe tous les acteurs (tuteur universitaire, tuteur de terrain, responsables de parcours MEEF, établissements et inspecteurs).

Ce dispositif d'accompagnement est formalisé par l'intermédiaire du document : « Accompagnement individualisé des professeurs et CPE stagiaires éprouvant des difficultés ». Ce document fait office de « contrat » qui précise les modalités et les personnes engagées dans le suivi.

- Une copie du document « Accompagnement individualisé des professeurs et CPE stagiaires éprouvant des difficultés » est adressée à la chargée de mission « Tutorat mixte » de l'ESPE.

- Pour le premier et le second degré

Le dispositif d'accompagnement individualisé peut intégrer différentes modalités.

- Stage de pratique accompagnée
- Renforcement didactique ou pédagogique
- Visites supplémentaires
- Ateliers « gestes professionnels »
- Observations d'autres classes
- Stage en milieu professionnel, dans un autre contexte
- ...

**Temps N°2 : La mise en œuvre de l'accompagnement individualisé.**

- Elle implique tous les acteurs (ESPE et personnels académiques) prévus dans le dispositif d'accompagnement du stagiaire.

**Temps N°3 : Suivi et bilan de l'accompagnement personnalisé/individualisé.**

- Tous les acteurs (ESPE et personnels académiques) sont impliqués.
- Les procédures de suivi sont ponctuées par des points de situation qui formalisent les effets du dispositif d'accompagnement.
  - Dans le premier degré, ces bilans de suivi sont conduits au sein des pôles de formation.
  - Dans le second degré, ces bilans de suivi sont organisés sous l'impulsion de l'inspecteur de la discipline, qui informe tous les acteurs de l'accompagnement.

***Glossaire des acronymes, sigles et abréviations***

CPE	Conseiller Principal d'Education
DAFOP	Délégation Académique à la Formation des Personnels
DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
DU	Diplôme Universitaire
ESPE	Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education
IEN	Inspecteur de l'Education Nationale
MEEF	Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation
M2A	Master 2 parcours A
PES	Professeur des Ecoles Stagiaire
UE	Unité d'Enseignement